

Image not found or type unknown



Voiture neuve repeinte sans m'en avoir informé

Par **4722laurent**, le **04/04/2008** à **12:12**

Bonjour,
J'ai achetée une voiture neuve en 2004 dans une sucursale, suite à de nombreux problèmes (portière, fuites), mon garagiste m'informe que la voiture a été repeinte, ce dont on ne m'a jamais informé.
(La voiture est garantie jusqu'en juillet 2009)
Quels peuvent être mes recours?
est-ce considéré comme une tromperie? (sachant que la voiture n'était plus neuve à l'achat puisque repeinte).
Merci de votre aide.